

Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 4 (1905)
Heft: 1-2

Artikel: L'origine du nom de la Chaux-de-Fonds
Autor: Gauchat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ORIGINE DU NOM DE LA CHAUX-DE-FONDS



Parmi les *Chaux* innombrables qu'on rencontre dans la Suisse romande et, bien au delà, dans une grande partie de la France, celle qui se distingue par l'addition *de-Fonds* a acquis la plus grande renommée. Un vrai miracle a, en effet, transformé une simple chaux, qui ne paraissait offrir aucun avantage sur d'autres endroits du même nom, en une localité populeuse, retentissante, qui s'est très longtemps glorifiée d'être le plus grand village du monde. Aujourd'hui, devenu ville par la force des circonstances, ce centre industriel et politique de plus de 35 000 habitants, à mille mètres d'altitude, avec un « gymnase », un théâtre, une gare qui a coûté on sait combien de millions, ne cesse pas d'être une curiosité. C'est donc indirectement l'industrie horlogère qui a rendu le mot *Chaux* intéressant.

Le problème de l'origine du mot a gagné en actualité par une petite discussion récente entre MM. Niedermann et Jaccard, professeurs l'un à la Chaux-de-Fonds, l'autre à Aigle, qui ne sont pas arrivés à se mettre d'accord dans leurs articles publiés dans le *National suisse* du 31 mai et la *Gazette de Lausanne* des 1^{er}, 17, 21 et 22 juin 1901. Tandis que M. Niedermann soutient l'étymologie *callis*, M. Jaccard se base sur le bas latin *calma*, qu'il défendra encore dans ses *Etudes toponymiques* en cours d'impression, dont il a bien voulu me communiquer les épreuves concernant le nom en question.

Si je prends la plume pour apporter ma contribution à l'étude du mot, c'est, comme le devine le lecteur, parce que je ne suis d'accord ni avec l'un ni avec l'autre. Comme mes prédécesseurs, je ne m'attacherai pas uniquement au nom *Chaux-*

de-Fonds; mais j'embrasserai d'un coup d'œil toutes les *Chaux* que je connais, afin d'établir l'investigation sur une base aussi large que possible. Discuter le mot *Chaux*, c'est se reporter de 2000 ans en arrière et examiner un petit fragment de la vie d'autrefois.

Les étymologies proposées jadis par Lutz (*calvus*, chauve), Matile (*cavus*, creux), MM. Châtelain et Alf. Godet (*casa*, maison), M. Michelin-Bert (*clausus*, clos) et M. Cohn (**cassima terra*, terre très vide, *Zeitschrift für romanische Philologie* XIX, p. 60) peuvent être considérées comme définitivement écartées; elles n'ont pas l'appui de la phonétique locale, sans laquelle aucune étymologie ne saurait tenir debout. C'est aussi principalement l'étude des sons qui me fait donner tort à MM. Niedermann et Jaccard.

Mais commençons par constater l'état des choses. D'abord en Suisse. Il ressort des renseignements fournis par les correspondants du *Glossaire* que le mot *Chaux* n'appartient plus guère à la langue parlée, c'est un fossile linguistique. Les cartes Siegfried sont pleines de noms qui ont tous eu une fois leur signification nette et précise, mais dont le sens a pâli au cours des siècles, pour devenir finalement un simple cliché géographique, témoins les nombreux *Nant*, *Frasses*, *Broillet*, *Condémine*, etc. Pour les paysans, ces mots sont devenus insensiblement des noms propres, riches en souvenirs personnels peut-être, mais vides de sens générique. Un *nant* est devenu le *nant*. La principale cause de cette lente transformation du vocabulaire doit être l'isolement de la chose appelée de ce nom par les habitants d'une contrée déterminée, ainsi que le remplacement continu des termes génériques par d'autres d'une valeur plus universelle. La vieille expression romande *otó* (*hospitale*) est remplacée par *méjon* (*maison*); les « *racards* » du Valais finiront par devenir des *granges*, etc. Notre mot *Chaux* est un de ceux qui viennent de perdre leur signification précise. Il y a 200 ans, nous aurions été facilement

renseignés sur sa valeur ; aujourd'hui le philologue est obligé d'intervenir pour interpréter et mettre d'accord les opinions discordantes.

Dans une seule région *chaux* est encore employé comme appellatif, à savoir dans la Gruyère, où *tsó*, s. f., signifie *pâturage abrupt, près des sommets, où le bétail arrive difficilement*¹. Un proverbe gruyérien dit: *fin dè tsó, fin dè mó*, litt. *foin de chaux, foin de mal*, c'est-à-dire que le foin des chaux est difficile à récolter. Un des correspondants donne un exemple caractéristique du mot comme appellatif: *lyè pè lè tsó k kòrchon lè lèvantsè* = c'est par les chaux que descendent (courent) les avalanches. La définition comme pâturage *abrupt* présente déjà une spécialisation de l'idée de *chaux*, due à la configuration des approches des sommets en Gruyère. En effet, l'excellent glossaire de Louis Bornet donne une explication plus ample: « c'est, dans les hauts pâturages, la partie qui forme une pente généralement assez uniforme et régulière, s'élevant plus ou moins au-dessus du chalet, et où les vaches ne vont pâturer que pour autant qu'on les y mène. » Bornet n'insiste pas sur le fait « qu'il y a aussi des *tzós* trop roides pour qu'on puisse y mener les troupeaux. »

L'appellatif est encore usité dans les Alpes vaudoises, avec les définitions suivantes: « partie élevée et généralement arrondie d'un pâturage haut » (Etivaz), « montagne large, arrondie, toute gazonnée et ayant parfois une petite dépression au sommet, rampe douce » (Ormons), « pente de gazon exposée au soleil » (Gryon)².

En Valais, le mot ne fonctionne plus guère que comme nom

¹ Thorin, *Notice sur Grandvillard*, p. 62 n.: « près de montagne autres que les pâturages. »

² Comparez ce que disent les vieux dictionnaires inédits de Henchoz (Rossinières): « plaine un peu concave sur une montagne » et de Durmur: « plaine un peu concave de montagne, » puis « sommet de montagne, vallon très élevé. »

propre, sous les formes *tsó* ou *tsā*, selon la phonétique locale, écrit très souvent *za* et prononcé à tort *zā* par les étrangers et les indigènes qui les imitent. L'expression désigne les pâturages les plus hauts « où on laisse paître les vaches en toute liberté, c'est-à-dire sans partager jour par jour » (Trient), une « petite plaine surplombant un précipice » (Leytron), une « grande étendue d'alpages où les génisses, les moutons paissent en liberté » (Vollèges). « 300 pièces de bétail passent l'été à la chaux du Grand Saint-Bernard. »

Dans les autres cantons, y compris la plaine du canton de Vaud et la Vallée de Joux, *Chaux* n'est que nom propre. Le canton de Genève ne paraît pas même posséder le mot comme tel. Un seul correspondant bernois indique le sens de « colline de pâturage s'élevant brusquement » (Charmoille). La forme bernoise est *tchā*. Dans les hautes vallées neuchâteloises, j'ai essayé vainement de faire définir le mot. Plusieurs personnes de la Montagne neuchâteloise et du Val-de-Travers prétendent cependant que *Chaux* a un peu le sens de *vallée*, de *plateau long et élevé*. Une très vieille femme a même formé l'exemple: *èl è bè lér dj la tchō d l'abrōvna* = « elle est bien large la chaux de la Brévine¹. » Cela paraît donner raison au doyen Bridel, qui traduit le mot *chaux* par « sommet de montagne, pâturages élevés dans les Alpes... » puis: « ce même mot signifie au contraire, dans le Jura, un vallon. » Le même mot aurait-il donc désigné dans les Alpes les pâturages près des sommets et dans le Jura le fond de la vallée? La contradiction n'est qu'apparente et s'explique facilement par les conditions topographiques. Dans les Alpes, les sommets et leurs environs sont dénudés, dans le haut Jura ils sont boisés, et ce sont les dépressions, les combes, en partie marécageuses, qui prennent le nom de *chaux*.

Il ressort de ce qui a été dit que le mot a été appliqué à

¹ C'est donc plutôt l'*Abrevine* qu'il faudrait écrire; de * *adbiberina*, fontaine pour abreuver?

une *étendue de terrain inculte*, ensuite de l'absence d'eau et d'humus. La *chaux* peut se couvrir d'herbe, servir de pacage, elle ne peut être labourée, étant trop pierreuse (ou marécageuse). L'inclinaison du terrain, la situation par rapport au soleil, l'aptitude à servir de pâturage sont des éléments secondaires dans la définition du mot. Ce n'est que par extension qu'on nomme *chaux* un sommet, un mamelon gazonné. Ainsi à côté de la Chaux des Tallières (de la Brévine), du Milieu¹, de Fonds, d'Abel (près Les Bois), Damin (au pied du Mont Damin, au-dessus des Convers), etc. qui représentent de vastes étendues de terrain, on trouve dans les mêmes contrées de petites *Chaux* sous la forme de replats, de mamelons, comme la *rond' tché* dans la commune de la Brévine, ou le mamelon appelé *tché* près de Dombresson (Val-de-Ruz). Les lieux-dits *Plana-Chaux* (Chaux-plane²), *Bellechaux*³ (Ormonts) prouvent que toutes les *chaux* ne sont pas nécessairement abruptes ni dénudées. *Sonchaud* (sommet de la Chaux) sur Villeneuve montre que *chaux* ne peut à l'origine désigner le sommet lui-même. On ne dirait pas non plus si souvent à la *Chaux*, en la *Chaux*, sur la *Chaux*, s'il s'agissait du point culminant de la contrée.

L'étude de nos meilleures cartes conduit au même résultat. Jamais les *chaux* ne sont boisées par exemple. *Le bois de la Chaux*, sur Tramelan, n'est pas un bois sur, mais au-dessus d'une *Chaux*, de là son nom. La feuille n° 276 de l'atlas Siegfried, intitulée *La Chaux*, reproduit une étendue à peu près plate entre le *Bois du Veau*⁴ (sic!) qui monte jusqu'à une hauteur

¹ Cette appellation se retrouve dans un document fribourgeois de 1693 : *La Chaux du Meyten*, rière Villars-sous-Mont.

² Comp. entre autres le *Plan la Chaux* du Grand Saint-Bernard, à 2056 mètres.

³ Comparez la *Bella-Cha* au-dessus de Chamonix.

⁴ Le cartographe responsable aurait facilement appris que ce bois appartenait autrefois au *Vuax Travers*, à la commune de Couvet.

d'une cinquantaine de mètres, et le *Broillet*, qui s'élève un peu plus. En somme les *chaux* sont situées dans le Jura à une altitude d'environ 1000 mètres, tandis que dans les Alpes elles se trouvent au-dessus de la zone des arbres à environ 2000 mètres.

Mais il serait faux de croire que le mot appartient uniquement aux régions montagneuses. Les *Chaux* sont moins fréquentes, mais non pas rares dans la plaine. Les matériaux toponymiques du *Glossaire* que j'ai pu consulter m'ont démontré qu'il n'y avait pas beaucoup de communes vaudoises qui n'aient eu leur *Chaux*. Le nom devait être beaucoup plus répandu autrefois ; il s'est insensiblement retiré de la plaine et s'est mieux conservé sur les hauteurs. Cela s'explique assez bien. Dans le bas les landes et bruyères ont été en grande partie changées en prés et en champs ; une transformation de nomenclature a suivi ce travail de fertilisation. A la montagne, la lutte de l'homme contre la nature était inutile, et les *chaux* y ont triomphé de tout effort. *Fin de tsó, fin de mó!*

Sortons maintenant de notre territoire romand et tâchons de délimiter l'aire géographique de notre mot. Nous aurons en même temps la chance de rencontrer des formes moins raccourcies du vocable, surtout dans les patois allemands et du Midi de la France. Elles nous permettront de reconstituer la base étymologique.

Le mot est très peu répandu en allemand, preuve que la racine n'est pas germanique. Nous rencontrons quelquefois *Galm* ou *Galen* dans le Valais allemand et les régions du canton de Berne qui touchent au domaine romand. « L'alpe sur Loèche que les Romands appellent *Chermignon* (probablement un dérivé du mot *Chaux*) s'appelle en allemand *Galm-Alp* » (Jaccard, *Etudes toponymiques*). Le Haut-Valais connaît surtout la forme *Galen*, comp. le nom *Galenstock*. La carte de Zweisimmen (feuille n° 462 de l'atlas Siegfried) nous fait voir au-dessus du village de Matten un monticule (gazonné?) du nom de *Galm*, 2188 mètres, près de Zweisimmen le *Kumigalm*, élévation

rocheuse, 2127 mètres, et le *Muntigalm*¹, mamelon. La proximité des *Chaux* romandes, qui apparaissent dans les mêmes conditions, et la ressemblance des formes méridionales que nous allons citer, nous fait penser qu'il s'agit toujours du même mot. L'échange de *g* contre *ch* romand ou plutôt *c* de l'époque latine n'a rien de surprenant; comparez *Gampelen* — *Champion*, *Gestelen* — *Châtillon*, *Geschenen* ou *Gæschenen* — italien *cascina*, *Galmis* — *Charmey*, etc. L'*Idiotikon* III 233 explique *Galm* par « Gipfel, Rücken eines Berges (Wallis), besonders sanft zulaufender (Bern, Simmenthal) », et renvoie à *Galen*, III 203: « beraster Bergrücken zwischen zwei Taleinschnitten oberhalb der Waldregion; darauf liegende Alpen (Wallis)... wohl keltischen Ursprungs. »

En France nous trouvons le mot dans Contejean, *Patois de Montbéliard*: « *tcha*, s. f., nom propre donné à certaines localités où abondent les cailloux roulés, » Chambure, *Glossaire du Morvan*: « *chaumâ*, s. m. (dérivé), terre inculte et engazonnée, *chaume*, s. f., terrain engazonné, ordinairement de peu de valeur, lande, espace vague et livré au pacage des animaux; » Chambure cite encore les dérivés (diminutifs) *chauméd* (Vendée), terre inculte, *chaumasse* (Forez), prairie humide, *chaumea*, *chaumia* (Poitou), petite chaume; Berthoud et Matrucho, *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte d'or*, I. *Période anté-romaine*, Semur, 1901, citent les formes *chaume* et *chaux*, avec la même signification: « terrain inculte, généralement situé sur les plateaux de notre région et ne fournissant qu'un maigre pâturage »; Boucoiran, *Dictionnaire des idiomes méridionaux*,

¹ Ne serait-ce pas une forme allemande de *Chaumont*? M. Jaccard voudrait identifier les différents *Chaumont*, *Chaumontet*, *Charmontel* de la Suisse romande avec *calidus mons*, ou même avec *calvus mons* pour le *Chaumont* de Saignelégier. Je crois qu'il fait erreur et qu'il y aurait avantage à rattacher toutes ces appellations, plus les *Caumoun* du Midi de la France, au mot que nous discutons.

nous fait connaître les mots *caume*, s. m. (!), plateau sur la montagne, et *caumo*¹, s. f., plateau exposé au soleil; Mistral enfin, dans son *Dictionnaire provençal-français*, mentionne les formes *caumo*, *champ*² (Auvergne), *cam*, *cham* (Languedoc), *chaup*² (Alpes), = plateau désert, plateau rocheux qui domine une montagne; il énumère une quantité de noms propres: *Lacalm*, *Lacam* (Aveyron, Tarn), *Luchamp* (Lozère, Ardèche, Drôme), *La Chalp*, *La Chaup*, *La Chau* (Alpes et Auvergne)³. Le dictionnaire du vieux français, de Godefroy, contient les mots *chaumart*, s. m., terre inculte, jachère, 1. *chaume*, s. f., montagne, et 2. *chaume*, s. f., le chaume, où je propose de traduire par *lande*, en réunissant les deux articles, sauf pour un exemple: « je brusle la chaume et la paille, » qui est de tout autre nature, et enfin le mot *chaumoi*, très fréquent dans l'ancienne littérature épique, que Godefroy traduit par *lieu couvert de chaume*, *champ moissonné*, et auquel, d'après tous les exemples cités, il faut évidemment donner le sens de *bruyère*⁴.

Si ce dernier rapprochement est exact, *chaumoi* étant répandu dans tout le Nord de la France, le mot simple *chaux* aurait une fois appartenu à tout le domaine gallo-roman. En dehors de ce domaine, je ne le trouve pas dans les dictionnaires courants, mais Du Cange mentionne (d'après le dictionnaire de l'Académie), le mot espagnol *calma* = *ager exilis* (c'est-à-dire *sec*)

¹ Un *o* final équivalait à un ancien *a* au Midi.

² Le *p* est probablement dû à une influence de *campus*, comme pense M. Thomas, *Romania* XXI, 9 n.

³ Voir encore Littré, *Supplément*, sous *chaumat* et *chaume*, 1 et 2, qu'il aurait fallu réunir; Sachs-Villatte, sous *chaumes* = *Steppen-Heideländereien*; Cotgrave, *A French-English Dictionary*, 1611, *chaumes* = *desart or untilled grounds; lay lands, etc.*

⁴ M. Thomas (*l. c.*) avait déjà proposé de rattacher *chaumoi* à notre mot *chaux*. En effet, comment peut-on identifier avec *champ moissonné* le passage où il est question de 30 000 Turcs sur un *caumoi(s)*, ou celui-ci: *Romain les suient a desroi, qui par chemin, qui par chaumoi*. Le *chaumoi* est le lieu où l'on se livre bataille, où l'on fait un camp, etc. En allemand, on traduirait par *Brachfeld* ou *Heide*.

et ab omni cultu destitutus, donc *bruyère*, ainsi que le mot italien *calma* (d'après Ferrari, et sans indication précise de sens).

Quelques dérivés, comme *Chaumaz* (Moudon, Oron, Cossonay, accentué sur l'*a*?), *Chaumet* (Morges, Echallens, Nyon, etc.), *Chaumette*, *Chaumetta*, *Chaumettes* (Payerne, Nyon, Aubonne), viennent corroborer l'opinion que les mots *Chaux*, *Chaume*, s. f., *Caumo*, *Galm*, etc. ne forment qu'une famille. Il est moins certain que les noms contenant une *r*: *Charmet*, *Charmilles*, *Charmoille*, *Charmey*, etc. en fassent partie. Avant de se prononcer, il faudrait étudier la situation topographique des endroits portant ces noms et se rendre compte des rapports phonétiques entre *r* et *l* vocalisée en *u*. Le fait est que le mot celtique *balma*, *grotte*, se rencontre sous les deux formes de *baumie* et *barma*, le latin **silvaticus* a donné au Val-de-Ruz *suwadj*¹ et en Gruyère *chèrvådzo*; d'autres mots comme *alpe* n'apparaissent jamais avec *u*, etc. Contentons-nous pour le moment d'une probabilité de parenté entre *Charmet* et *Chaux*, du moment que *Chaumet* certifie que la racine devait contenir une *m*.

Toutes les formes rapportées nous reconduisent à un hypothétique *calm* ou *calma*. En présence de cette base, l'étymologie *callis* proposée par M. Niedermann doit tomber. Elle ne renferme pas l'*m* que postulent rigoureusement toutes les formes pleines, ainsi que les formes latines dont il sera question tout à l'heure. Par rapport au sens, *callis* n'est pas non plus soutenable. M. Niedermann lui donne la signification de *pâturage dans les bois*², qui ne convient pas du tout au mot *chaux*. En latin, *callis* a ordinairement l'acception de *sentier dans les montagnes, dans une forêt, chemin de pâturage* et ne signifie *pâturage* que grâce à une métonymie poétique. C'est aussi dans le sens de *voie* ou *rue* qu'il s'est conservé dans les langues

¹ Après le passage de *il* à *al* (cf. le français *sauvage*), on a *al* > *au* > *u*, cf. *saltare* = *sutā* et la forme patoise de *Chaumont*: *Tchumon*.

² Où l'a-t-il trouvée?

romanes, comme l'on sait. Nos patois n'ont plus le mot simple, que je sache, mais le dérivé * **callare** > *tsalā* = faire une piste, ouvrir un chemin dans la neige (Valais), et le substantif *lè tchālè*, f., voie ouverte dans la neige (Jura bernois). Ce mot se retrouve ailleurs, cf. *cala*, même sens, Tessin, *chalô*, Lyon (voir Puitspelu *Dict. étym.*), *châlée*, traînée d'une chose qui s'est répandue goutte à goutte, ou grain à grain, ou brin à brin, Genève (Humbert), etc.¹; il prouve que **callis** a, en franco-provençal, le même sens que partout ailleurs.

M. Jaccard a serré le problème de plus près, il a reconnu l'identité de *Chaux* et de *Galm*², la nécessité de supposer une base avec *m*, et il dispose de matériaux toponymiques très riches. Mais il n'a pas été assez critique vis-à-vis de ses sources. Il tire *Chaux*, avec Gatschet, *Ortsetym. Forschungen*, 1867, du « bas latin **calma**, qui paraît contracté de **calamus**, chaume, signifiant au moyen âge tantôt maison couverte de chaume, tantôt: 1° le champ de céréales; 2° la prairie nue, les champs étant généralement découverts d'arbres; 3° le pâturage élevé, au-dessus de la région des arbres. » La première objection qui se présente est que **calma** ne pourrait aboutir à autre chose qu'à * *tsóma* dans nos patois, l'*a* final ne tombant jamais. Notre *tsó* suppose **calme(m)** comme accusatif, donc une forme latine ou latinisée * **calmis**. Le groupe **lm** demande dans les patois du Nord de la France un *e* d'appui, qui est absent dans les dialectes du Midi³, comparez les formes suivantes: **ulmu**, **psalmu**, **scalmu**, **alnu** (arbre), **helm** = fr. *orme*, *psaume* *échaume*, *aune*, *heaume*, vis-à-vis du provençal *psalm*, *elm*⁴ (les

¹ Comparez aussi l'allemand *pfaden* = ouvrir un chemin dans la neige.

² Le nom *Sciaz*, *Chaz*, etc. qu'il fait rentrer dans la famille de *Chaux* dans son article de la *Gazette de Lausanne* du 17 juin 1901 n'a rien à voir ici. M. Jaccard l'a reconnu et n'en parle plus dans ses *Etudes toponymiques*.

³ Voir Thomas, *l. c.*

⁴ On trouve cependant aussi *psalme*, *elme*.

autres mots paraissent manquer). La Côte-d'Or, comme région intermédiaire entre le Nord et le Sud, connaît les formes avec ou sans *e*; on y trouve par exemple du nom **Anshelmus** les doublets *Ansaume* et *Anseaus*, de même de **calmis**: *chaume* et *chaux*¹. Pour le mot *chaux*, la Suisse romande se range du côté des dialectes méridionaux. La base **calma** n'en existe pas moins, elle est attestée par la variante provençale *caumo*, et par l'espagnol et l'italien *calma*. Elle est due à l'analogie qui cherchait à donner aux féminins en *e* de la troisième déclinaison latine la terminaison féminine caractéristique de la première, comparez **pulicem** > *pulicam* > esp. *pulga*, vau-
dois *pudzə*, etc. Mais la forme primitive est bien **calmis**, s. f., dont **calma** n'est qu'une déformation tardive. En effet, les exemples allégués par M. Jaccard lui-même², ainsi *in calme Arlie* (1096, Chaux d'Allie près Pontarlier, Cart. de Romainmôtier), donnent tous *in calme*, ou *calmes*, pluriel. La seule fois que ce mot apparaît dans la « littérature latine, » nous lisons également *calmes*, pluriel (dans Grégoire de Tours, 6^{me} siècle). C'est l'exemple le plus ancien du mot. La plus ancienne traduction se trouve dans la grammaire provençale *Donatz proensals* d'Uc Faidit (environ 1240), où *calms* est expliqué par *planicies siue* (lire *sine*) *herba* = plaine aride³. Dans Du Cange, notre mot figure sous **calmen**, **chalms** et **calmis**. L'article **calma** est un mélange de mots, où Du Cange lui-même et ses commentateurs se contredisent. Les exemples sont loin d'être clairs, cependant **calma** y signifie tantôt une espèce de *fortication*, tantôt un *champ de blé*. Ce sont évidemment des expressions qu'aucun lien ne rattache à *chaux*. Dans un seul exemple (forme **calmibus**!) on peut traduire par *chaux*. Dans le sens de *champ*, **calma** a évidemment un rapport avec **calamus**. Mais il faut renoncer définitivement à l'identification

¹ Voir Berthoud et Matruchot, *l. c.*

² Ils sont tirés de Gatschet.

³ Edition de Stengel, p. 41, 45.

de *chaux* avec ce mot. Le genre n'est pas le même ¹, et, quant au sens, il est très difficile de partir de *chaume* pour arriver à *bruyère* ². Les exemples de Du Cange devront être augmentés et étudiés dans les textes mêmes, avant qu'il soit permis de se prononcer sur les différents *calma*. On ne gagne rien à dériver un mot moderne d'un mot bas latin, car cela ne dispense pas de répondre à la question : d'où vient le mot bas latin ? Pour la plupart, les mots des chartes médiévales ne représentent que des tentatives plus ou moins heureuses de latiniser des expressions romanes inconnues au latin. On entend prononcer *chaume*, s. f., et, pour affubler tout le document d'un habit latin, on traduit *ch* par *c*, *u* par *l*, *e* par *a*, en se basant sur une connaissance des plus élémentaires et souvent trompeuse des relations entre les sons romans et latins, et ainsi naît une forme *calma*, tout arbitraire, qui n'a peut-être jamais eu d'existence réelle dans la contrée. Ces mots ne sont pas plus latins que les mots *feld-maréchal*, *bourgmestre*, *valkyrie*, etc. ne sont français.

Il me reste à émettre une hypothèse sur l'origine de *calmis*, s. f., étendue de terre inculte. C'est en tout cas une expression de l'époque anté-romaine. Berthoud et Matruchot lui attribuent une origine ibère ³; je n'en comprends pas la nécessité et j'y

¹ Le *Caume*, (Mistral) est peut-être dû à une confusion populaire avec *calamus*.

² Il faut avoir soin également d'écarter le mot *chômer* et toute sa famille. Dans le patois de la Montagne neuchâteloise, il a existé un mot *tchó*, s. f. équivalent à *hutte*, *maison délabrée*. J'en possède plusieurs exemples; quelques-unes des *Chaux* de nos cartes pourraient représenter ce terme, dont j'ignore l'origine. On peut se demander si le mot *chalet* n'en est pas un dérivé, ou s'il remonte à *callis*. De toute façon l'étymologie *casalittu* ne me satisfait pas: *chalet* ne désigne pas toujours un bâtiment, et je ne me rappelle pas avoir rencontré de vieilles formes *chaslet*, etc. Les chartes ont généralement *chalettus*.

³ C'est par inadvertance qu'ils disent *ligure* à la page 23. Cette langue est exclue par le fait que le mot existe en Espagne. Je ne l'ai pas non plus retrouvé, jusqu'ici, dans la Haute-Italie.

verrais plutôt un des nombreux mots toponymiques de langue celtique, témoins de notre plus ancienne civilisation, mais qu'il est si malaisé de faire parler, dans l'état actuel de nos connaissances fragmentaires.

Pour finir, je reviens au nom de la *Chaux-de-Fonds*. Ce qu'il y a de plus mystérieux, à mon avis, c'est le qualificatif *de-Fonds*. Il y a en France, je ne me souviens où, une localité qui s'écrit *Chaux-de-font* et dont le nom est tiré de *chaude-font*¹; cette explication n'est pas valable pour l'endroit neuchâtelois, parce qu'il n'y a pas de source chaude, et que les patois le désignent généralement tout court par *la tchô*. Il y a bien une source à la Chaux-de-Fonds, et la Bonne Fontaine n'est pas éloignée, mais pourquoi ne dit-on pas *Chaux de la Font*, comme on devrait s'y attendre? On lit déjà *Chault de Font* dans un document de 1378 (Matile, *Monuments*, p. 1064, N° 760). La forme bernoise *latchoudærfoung*² ne prouve rien par son r, qui est sûrement adventice. L'exemple patois de la *Saboulée dè Borgognons*, Locle 1861, p. 2; *pô robâ et spiâ lè trè t'Chaux, de sla du Fond à s'la d'è Talirè* = pour piller et brûler les trois Chaux, de celle du fond à celle des Tallières, paraît indiquer qu'on avait l'habitude de mettre en relations les trois Chaux³ des Tallières, du Milieu et celle qui m'a inspiré cet article, mais alors pourquoi pas *du Fond*, et de fait la Chaux-de-Fonds n'est pas située au fond de la vallée qui conduit de la Brévine au Locle.

Quand je visite une nouvelle contrée qui me plaît, j'ai toujours soin d'en laisser un coin inexploré, c'est pour avoir un prétexte de retour.

L. GAUCHAT.

¹ Pour le genre, comparez les noms de lieu *Lafont*, *Bonnefont*, *Bellefont*, *Fonfrede*; *fons* latin est du masculin.

² Prononcez *ng* comme dans le mot allemand *Engel*.

³ Les trois chaux les plus grandes des hauts plateaux neuchâtelois.

